

CONSEIL MUNICIPAL
28 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-110

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

ABSENT(S) : M. Jean-Marc PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Hommages publics: Dénomination du patio d'entrée du musée en Patio Martin Vivès

M. André BONET expose :

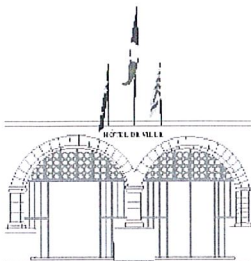
Mes chers collègues,

Considérant que Martin Vivès est un artiste peintre reconnu à Perpignan, qu'il a été conservateur du musée d'art Hyacinthe Rigaud et a contribué à son développement,

Considérant la proposition de donner le nom de Martin Vivès (1906-1991) au patio d'entrée du musée d'art Hyacinthe Rigaud situé rue Mailly,

Considérant que la commission des hommages publics lors de sa réunion du 27 février 2024 a validé la proposition de dénomination du patio d'entrée du musée Rigaud situé rue Mailly en rendant hommage à Martin Vivès (1906-1991), artiste peintre de Perpignan,

Originaire de Prades, Martin Vivès se forme à Perpignan auprès de Louis Delfau, de Josep Morelle i Macias (1899-1949) et d'André Fons-Godail (1871-1954), avant d'étudier en 1922 à l'École de la Llotja de Barcelone, puis à l'Ecole Gauthier de Bordeaux et de suivre une formation au Musée d'art moderne de Paris, puis au Louvre.



Considérant qu'il intègre la mairie de Perpignan en 1929 où il sera le secrétaire particulier du maire Victor Dalbiez avant d'être nommé par arrêté ministériel, en 1944, conservateur du musée des Beaux-Arts de Perpignan où il exerce jusqu'en 1968.

Considérant que c'est sous sa direction que le musée prendra le nom du célèbre portraitiste perpignanais, Hyacinthe Rigaud, en 1959, et qu'ainsi Martin Vivès innove et ouvre la voie du musée Rigaud du XXIème siècle.

Il est donc proposé la dénomination suivante :

En français : Patio Martin Vivès (1906-1991)

En catalan : Pati Martin Vivès (1906-1991)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, la dénomination telle que ci-dessus énoncée
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission 066-216601369-20240328-188590-DE-1-1

Accusé reçu le : - 8 AVR. 2024

Affiché le : - 8 AVR. 2024

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

